



Conseil de la Ville

Règlement RV-2003-01-70 ordonnant l'ouverture du lot 2 434 555 du cadastre du Québec à titre de parc public

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

1. **Ouverture à titre de parc public**

Le lot 2 434 555 du cadastre du Québec, connu comme étant le terrain de l'Anglicane, est ouvert à titre de parc public.

Adopté le 16 décembre 2003

(signé) Jean Garon

Jean Garon, maire

(signé) Danielle Bilodeau

Danielle Bilodeau, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 20 DÉCEMBRE 2003